

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL455

présenté par

M. Naegelen, M. Acquaviva, M. Molac, M. Panifous et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 5

À l'alinéa 12, après la dernière occurrence du mot :

« service »,

insérer les mots :

« , de mutabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajouter, au sein du nouveau cadre légal du réseau radio du futur (RRF), le principe de mutabilité aux côtés des autres principes qui constituent le socle de ce nouveau projet.